



Les nouvelles sources de protéines en agroalimentaire

28 et 29 janvier 2021

990 € H.T.
Déjeuners inclus

DIJON - France

INTERVENANTS

Enseignants, chercheurs,
ingénieurs et industriels

PUBLIC

Ingénieurs, techniciens et
cadres dirigeants

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Innovater avec les protéines
végétales (IPV)
Texturer avec les protéines
végétales (TPV)

PROGRAMME

- ✓ **Contexte et enjeux**
 - Contexte économique, social et législatif
 - Nouvelles sources de protéines et disponibilité

- ✓ **Maîtriser les propriétés des protéines**
 - Propriétés nutritionnelles (nouvelles sources de protéines VS protéines animales et végétales)
 - Propriétés fonctionnelles (gélifiantes, émulsifiantes, moussantes, ...)
 - Limites d'utilisation
 - Éliminer les off-flavors

- ✓ **Des exemples concrets**
 - Les insectes dans le petfood
 - Le potentiel des microalgues en alimentation humaine

- **Atelier pratique**
 - Texturation des nouvelles sources de protéines

Contact : 03 80 39 66 17 / odette.heisler@sayens.fr



NOS POINTS FORTS

- ▶ 30 ans d'expérience
- ▶ Interventions de spécialistes
- ▶ Ateliers pratiques
- ▶ Echanges personnalisés
- ▶ Hall de Technologie Alimentaire (2000 m², équipements pilotes)

Tarif préférentiel



-50%

à partir du 2^{ème} participant

Formation

Code formation :

Date :

Coût unitaire (€ HT) :

Total* (€ HT) :

*En fonction du nombre de participant
et des réductions éventuelles

Formulaire à retourner
par mail à :

odette.heisler@sayens.fr

ou par courrier :

Odette HEISLER

SAYENS Agroalimentaire
Hall de Technologie
Alimentaire

Rue Claude Ladrey
21000 DIJON

Le coût comprend les frais
pédagogiques et les documents remis
aux participants ainsi que les pauses
café et les déjeuners.
SAYENS Agroalimentaire est
également un organisme de formation
agréé n° d'agrément 26 21 02490 21
Ce coût est donc imputable sur votre
budget de formation continue.
Contactez votre OPCA ou renseignez
vous auprès de votre société

PARTICIPANT(s) (utilisez plusieurs bulletins si vous inscrivez plus de 2 personnes)

① Mme/M. Prénom NOM : _____

Fonction : _____

Tél direct : _____ Email : _____

② Mme/M. Prénom NOM : _____

Fonction : _____

Tél direct : _____ Email : _____

SOCIÉTÉ

Nom société : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Activité : _____

N°TVA : _____ N° SIRET : _____

Email : _____ Code NAF : _____

Taille :

Grand groupe (> 5000 salariés)

Grand groupe (> 5000 salariés)

PME (49 à 249 salariés)

TPE /Start-up (< 49 salariés)

Signataire de la convention

Mme/M Prénom NOM : _____

Fonction : _____

Email : _____ Tél direct : _____

Règlement :

Société Organisme de financement : _____

Si organisme de financement, n°de dossier (obligatoire) : _____

Adresse de facturation (si différente de la société) : _____

Signature et cachet de la société (obligatoires) :

Votre signature et le cachet de votre entreprise
implique l'acceptation des conditions générales d'inscription

CONDITIONS GÉNÉRALES

Inscription : Le nombre de participants étant volontairement limité à 20 personnes, nous vous invitons à réserver vos places sans tarder à l'aide du bulletin ci dessous. Nous confirmerons alors votre inscription par courriel. Toute inscription est suivie de l'établissement d'une convention de formation entre SATT Sayens et votre Société. Une convocation vous sera adressée environ deux semaines avant la formation, accompagnée d'un plan d'accès à nos locaux ainsi que d'une liste d'hôtels situés à proximité. A la fin du stage, une attestation de présence sera établie et accompagnera la facturation adressée à votre service formation ou à l'organisme finançant votre participation.

Modification ou annulation : SATT SAYENS se réserve la possibilité de modifier le programme prévisionnel sans changer le thème général de la formation. Le programme définitif sera alors joint à la convention de stage envoyée avant la formation SATT SAYENS se réserve le droit d'annuler une session si le nombre de participants est insuffisant. Les participants seront alors prévenus au moins une semaine avant et leurs inscriptions reportées à la session suivante. En cas d'annulation du participant (à confirmer par écrit) intervenue moins de 10 jours ouvrés avant le début de la session, 50% des frais d'inscription restent dus. Pour une annulation le jour même de la formation, les frais d'inscription seront facturés en totalité. Les participants peuvent se faire remplacer à tout moment.